

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Imier et La Neuveville soignent leur relation

Le 30 septembre dernier, Conseil municipal de La Neuveville et le Conseil municipal de Saint-Imier se sont réunis pour une séance commune, suivie d'un moment convivial.



La séance commune a été l'occasion d'échanges riches et nourris.

L'Exécutif imérien a convié son homologue neuvevillois en Erguël. Les échanges, fructueux, ont permis d'aborder plusieurs dossiers d'envergure régionale dans lesquels les deux communes ont des intérêts communs. L'accessibilité au Chasseral, les sites de formation professionnelle dans le Grand Chasseral et la collaboration des bibliothèques au niveau du Jura bernois figuraient notamment à l'ordre du jour. Les deux Exécutifs ont également fait le point sur la situation des services sociaux à Saint-Imier et à La Neuveville. Enfin, ils ont échangé sur le Plan d'Aménagement Local (PAL).

La séance s'est conclue par un moment de convivialité entre les deux autorités, qui ont réitéré leur volonté de poursuivre leur travail de collaboration. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la prochaine rencontre, qui aura lieu du côté de La Neuveville. (cm)

Fenêtres de l'Avent imériennes

Sous l'impulsion de la Commission culturelle et suite au succès des deux premières éditions, la Municipalité de Saint-Imier lance la 3^e édition des Fenêtres de l'Avent imériennes.



Familles, commerçants, associations, écoles et entités locales sont invités à décorer une fenêtre, une vitrine ou un balcon visible de l'extérieur, afin d'illuminer la commune durant la période de l'Avent. Chaque soir, une nouvelle fenêtre sera dévoilée à 18h00, créant un chemin lumineux et convivial à travers Saint-Imier. Les participants peuvent aussi, s'ils le souhaitent, offrir un petit moment de partage autour d'un thé ou vin chaud — il est fortement recommandé d'apporter sa tasse pour limiter les déchets.

Les inscriptions peuvent se faire par téléphone au 032 942 44 24 (chancellerie municipale), par courriel à info@saint-imier.ch ou au bureau de la chancellerie. Le délai d'inscription est fixé au 14 novembre 2025.

Comme l'année dernière, il n'y aura qu'un événement par soir. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation afin que notre commune vive ensemble les fêtes de Noël d'une manière conviviale et rassembleuse. (cm)

Mesures hivernales depuis le 1er novembre

Un automobiliste averti en vaut deux ! Il s'agit par conséquent de prendre note que les mesures hivernales entreront en vigueur le 1er novembre prochain.

Depuis cette date, le stationnement de véhicules est interdit sur tout le territoire communal jusqu'au 15 mars 2025, de 03h00 à 07h00. Pendant cette plage horaire, le Service des travaux publics procède au déneigement de la chaussée de manière à ce que, dès le matin, la plupart des rues de notre cité soient accessibles.

Il est primordial que ces consignes soient appliquées. Seul leur respect permet d'assurer un déneigement optimal et rapide. Un seul véhicule immobilisé peut parfois perturber le travail dans une rue entière, souvent avec des effets sur plusieurs jours en cas de chutes de neige continues.

Ainsi qu'il est d'usage, la Place des Abattoirs, l'Esplanade des Collèges et la place située au nord des halles de gymnastique sont à disposition des automobilistes. La Place des Abattoirs est disponible de 16h00 à 09h00, l'Esplanade des Collèges de 16h00 à 07h30 et la place au nord des halles de gymnastique de 07h00 à 06h00 contre paiement.

Au surplus, une signalisation ad hoc sera mise en place en cas de fortes chutes de neige, afin que ces parkings puissent être déneigés efficacement. Le cas échéant, merci de respecter les consignes. Il est important que ces places soient libérées aux heures indiquées de manière à permettre leur déneigement. De plus, l'Esplanade des Collèges est réservée en journée à l'usage exclusif des écoliers et des étudiants.

Les contrevenants à ces directives seront amendés par la police administrative, conformément à la législation en vigueur. (cm)

Rue de l'Envers Résultats du radar pédagogique

Régulièrement, la Police administrative procède à des contrôles de vitesse par le biais du radar pédagogique. Ce dernier a été installé à la Rue de l'Envers, où la vitesse maximale autorisée est limitée à 50 km/h, du 22 juillet au 11 septembre 2025. 22'394 véhicules ont été contrôlés. La vitesse moyenne mesurée est de 38 km/h. Le taux d'excès de vitesse se situe à 3%. La vitesse maximale mesurée est de 85 km/h. Dans le détail, 636 véhicules ont circulé entre 51 et 60 km/h, 31 entre 61 et 70 km/h, 4 entre 71 et 80 km/h et 1 à 85 km/h.

Le Conseil municipal constate que la vitesse est de manière générale respectée. Néanmoins, une vitesse élevée peut s'avérer très dangereuse. Il demande aux automobilistes de respecter scrupuleusement les limitations de vitesse. Les résultats seront transmis à la Police cantonale qui décidera de la suite à donner. (cm)

Représentations du Conseil municipal

Le 20 octobre, Gisèle Tharin et Corentin Jeanneret ont pris part à la Fondue politique du club-entreprises de la Chambre d'économie publique Grand Chasseral.

Le 22 octobre, Corentin Jeanneret a participé au vernissage de l'exposition interactive « Plus fort que la violence », dans les locaux du ceff SANTE-SOCIAL à Saint-Imier. Le 30 octobre, il suivra le débat ApériCIP sur le thème « Bilinguisme à géométrie variable », à Tramelan.

Le 22 octobre, Samuel da Silva a pris part à la première rencontre des responsables culturels communaux de la région Bienne-Seeland-Jura bernois, à Bienne. Le 5 novembre, il se rendra à la cérémonie de remise des titres 2025 pour les diplômés Bachelor en Ingénierie, à La Chaux-de-Fonds.

Le 25 octobre, Gérard Dessaulles participera aux marches-débats Objectif Chasseral.

Le 12 novembre, Gisèle Tharin, Josika Iles, Corentin Jeanneret et Etienne Geiser prendront part à la soirée des Ambassadeurs Grand Chasseral, organisée par la Fondation Grand Chasseral. (cm)

Saint-Imier, le 22 octobre 2025